

# Violences conjugales : huit mois de prison pour le chef d'entreprise tropézien

L'œil au beurre noir de Patricia <sup>(1)</sup> n'a pas besoin du contraste de ses vêtements blancs pour être plus choquant encore. La Tropicienne, ancienne policière au sein de la brigade antiterroriste à Paris aujourd'hui reconverte dans la vente de bijoux de luxe, porte encore une semaine après les stigmates des coups portés par son conjoint, Alexandre L.. Dans le box du tribunal correctionnel de Draguignan, le chef d'entreprise déroule le récit de cette soirée du 26 juillet qui s'est terminée par cinq jours d'ITT pour sa compagne. « Nous étions chez des amis et tout se passait bien. Je n'étais pas alcoolisé contrairement à ce qui a été dit. La dispute a débuté quand on est rentré. Patricia m'a tapé devant la gouvernante, me disant qu'on ne s'amusait jamais. C'est vrai, je l'ai poussé deux fois pour me dégager, assez fortement. J'ai un témoin de 65 ans qui a tout vu de A à Z... »

## Crachats et coups de poing

Une version en contradiction presque totale avec celle présentée par la victime, en couple avec Alexandre depuis janvier : « En rentrant de chez nos amis, il m'a reproché d'être allé



**Alexandre L. a fait appel de sa condamnation dans une autre affaire de violences conjugales concernant une ancienne compagne.**

(Photo A. L.)

aux toilettes avec un homme, a-t-elle raconté aux gendarmes lors de son audition. Dans la Mini-Moke, il m'a craché dessus, a essayé de me jeter de la voiture en roulant... Il était fortement alcoolisé. À la maison, j'ai essayé de me réfugier dans la chambre de ma fille, mais il m'a traîné par les cheveux dans le couloir. » Patricia reçoit alors des coups de poing au visage et des coups de pied une fois au sol. Puis une seconde salve

quand elle tente de rejoindre sa voiture pour s'enfuir.

## « Pression » et « climat hostile »

La nounou, « gênée aux entournures pour dénoncer son patron » selon M<sup>e</sup> Aurore Boyard, avocate de la partie civile, « dit que ça gueulait déjà à leur retour à la villa mais n'a pas été témoin de toute la scène, tempère la procureur Lise Ram-

beaux. Ces propos ne valent pas paroles d'évangile. »

Les photos, elles, sont plus parlantes. S'appuyant en outre sur deux autres épisodes de violences ayant eu lieu en mars et mai dernier mais aussi sur l'expertise psychiatrique, indiquant que le quadragénaire tente de minimiser les faits sans jamais se remettre en cause, Lise Rambeaux requiert 14 mois d'emprisonnement. « La violence, c'est un mode de fonctionnement chez lui, abonde M<sup>e</sup> Boyard. Il y a d'autres cas, mais beaucoup de personnes ne disent rien par peur des pressions de cette famille bien connue sur Saint-Tropez. » En défensive, « et dans un climat hostile », le bâtonnier Philippe Barthélémy plaide la nuance. « Attention à ne pas tomber dans l'excès, à créer à mon client un passé judiciaire qu'il n'a pas. Oui, cet œil au beurre noir, je le déteste. Mais je préfère chercher à comprendre pour quoi la partie civile noircit ainsi ce dossier... » Alexandre L., qui a reconnu du bout des lèvres « avoir un problème », est condamné à huit mois d'emprisonnement avec maintien en détention.

V. W.

1. Le prénom a été modifié.